

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de l'Agglomération de Chaumont**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CIAS DE L'AGGLOMERATION DE CHAUMONT**

N° 2023/61

Conseil d'Administration du 06 Décembre 2023

Objet : Tarification des loyers et services pour les nouveaux résidents- Résidence Jacques Weil à compter du 01 Janvier 2024

Le six décembre deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'administration, régulièrement convoqués le premier décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis, au CIAS, sous la présidence de Monsieur Patrice VOIRIN, Vice-Président.

Cette séance faisant suite à celle en date du vingt-neuf novembre deux mille vingt-trois où le quorum n'a pas été atteint, le conseil d'administration délibère valablement, même en l'absence de quorum.

Madame Lise COURTOIS prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil d'Administration : 33

Membres du Conseil d'Administration en exercice : 33

PRESENTS : 13

Patrice VOIRIN, Lise COURTOIS, Marie-Christine SIMONNET, Evelyne CORREANI, René DALBORGO, Joël CLEMENT, Max BOUCHOT, Maryse CAMUS, Audrey DUHOUX, Michel PROST, Didier COGNON, Didier JOLLY, Philippe RUTARD

EXCUSES : 15

Yves BERNARD, Annick CATTANI, Henri DELAITRE, Marc DUVAL, Patricia ELMAJDOUBI, Anne-Marie GORSE, Marie-Noëlle HUBERT, Michèle LEMAIRE, Stéphane MARTINELLI, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOËL, Luc NOIROT, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Cyril PIERSON, Guy URSCHER

ABSENTS : 5

Khalid BOUSABATA, Daniel CARRARD, Eric COURAGEOT, Michel COURAGEOT, Nicolas MERLE

PROCURATIONS : 4

Marie- Noëlle HUBERT à Lise COURTOIS, Michèle LEMAIRE à Didier COGNON, Stéphane MARTINELLI à Patrice VOIRIN, Marie- Christine MURGIDA à Audrey DUHOUX

Rapporteur : Patrice VOIRIN

Historiquement, une tarification sociale (en fonction des revenus des résidents) est appliquée pour l'hébergement des résidents.

Il existe deux tarifs :

- un tarif pour les anciens résidents: L'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère des Solidarités et de la Santé, « relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » qui fixe le taux maximal d'augmentation ne sera publié que fin décembre, par conséquent, la délibération fixant les tarifs pour les anciens résidents sera présentée au CA de début 2024. Pour information, en 2023, le taux d'augmentation avait été fixé à 4%.

- Un tarif pour les nouveaux résidents : Chaque année, une augmentation est appliquée ou non, pour les nouveaux résidents :
 - en 2023, + 4%,
 - en 2022, + 1%.

Il vous est proposé d'augmenter, en raison de la conjoncture économique actuelle, les tarifs hébergement et restauration pour les nouveaux résidents à compter du 1^{er} janvier 2024 soit :

- proposition 1 : de 3%
- proposition 2 : de 4%.

Le Conseil de la Vie Sociale, réuni en session ordinaire le 16 novembre 2023, a émis un avis favorable pour une augmentation à 3%.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à raison de 16 voix pour et une voix contre (Michel PROST) d'augmenter les tarifs hébergement et restauration pour les nouveaux résidents à compter du 01^{er} janvier 2024 de 3% comme suit :

TARIFS 2024
HEBERGEMENT NOUVEAUX RESIDENTS

HEBERGEMENT F1 bis à durée indéterminée

Augmentation de 3%		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis à durée indéterminée
		Jusqu'à	993,95 €	668,47 €
De	993,96 €	à	1 157,72 €	717,70 €
De	1 157,73 €	à	1 324,58 €	771,26 €
De	1 324,59 €	à	1 488,35 €	822,76 €
De	1 488,36 €	à	1 653,15 €	874,16 €
De	1 653,16 €	à	1 815,89 €	928,75 €
De	1 815,90 €	à	1 983,78 €	987,67 €
De	1 983,79 €	à	2 146,52 €	1 034,84 €
Plus de	2 146,53 €			1 092,62 €

HEBERGEMENT F2

Augmentation de 3%		Tranches de revenus		Hébergement F2
		Jusqu'à	993,95 €	801,34 €
De	993,96 €	à	1 157,72 €	861,29 €
De	1 157,73 €	à	1 324,58 €	923,40 €
De	1 324,59 €	à	1 488,35 €	986,64 €
De	1 488,36 €	à	1 653,15 €	1 048,75 €
De	1 653,16 €	à	1 815,89 €	1 111,99 €
De	1 815,90 €	à	1 983,78 €	1 175,13 €
De	1 983,79 €	à	2 146,52 €	1 238,37 €
Plus de	2 146,53 €			1 300,48 €

HEBERGEMENT Temporaire F1 BIS

Proposition 1 : à 3%		Tranches de revenus		Hébergement F1 bis temporaire
		Jusqu'à	993,95 €	801,34 €
De	993,96 €	à	1 157,72 €	861,29 €
De	1 157,73 €	à	1 324,58 €	923,40 €
De	1 324,59 €	à	1 488,35 €	986,64 €
De	1 488,36 €	à	1 653,15 €	1 048,75 €
De	1 653,16 €	à	1 815,89 €	1 111,99 €
De	1 815,90 €	à	1 983,78 €	1 175,13 €
De	1 983,79 €	à	2 146,52 €	1 238,37 €
Plus de	2 146,53 €			1 300,48 €

Une caution sera versée par le nouveau résident et qui correspond à un mois de loyer « Hébergement seul ».

CHAMBRE D'HOTE

2024 : augmentation + 3 % soit **40,58 €** la nuitée (charges comprises).

LOGEMENTS AUTRES (loyers hors charges)

<u>Tarifs 2024</u>	
	+3%
FI bis meublé	254,31 €
FI bis non meublé	243,49 €
FII non meublé	300,86 €
Charges	45,53 €

RESTAURATION

→ TARIFS RESIDENTS

<u>Tarifs 2024</u>	
	+ 3%
Petit déjeuner	2,99 €
Déjeuner	9,58 €
soit par mois	287,37 €
Dîner	7,11 €
Soit par mois	213,21 €
<u>PLATEAU-REPAS MALADE</u>	
(gratuité des 15 premiers)	2,47 €
Potage	1,85 €

→ AUTRES TARIFS

	<u>Tarifs 2024</u>
	+ 3%
Petit déjeuner continental	7,73 €
Repas du jour emporté	7,83 €
Repas visiteur du Jour	14,32 €
Repas Personnel agglomération, formation, résidents autres (hôpital, culture...)	10,92 €
Repas amélioré 1 (vin, café)	21,01 €
Repas amélioré 1 bis (apéritif, vin café)	23,48 €
Repas amélioré 2 (apéritif, vin, café)	31,52 €
Repas prestige (amélioré 2 +vin type chablis, Saint Emilion grand cru...)	41,61 €
Repas Noël et jour de l'an	35,33 €
Plateau repas (Agglomération, formation ...)	13,39 €
Sandwich sans boisson	3,61 €
Sandwich avec boisson	4,12 €
Buffet froid traiteur amélioré	20,81 €
Buffet froid traiteur	14,42 €
Cocktail	4,02 €
Cocktail amélioré	16,58 €
Goûter	2,37 €
Bouteille vin type qualité supérieure	24,31 €
Bouteille vin	13,29 €
Kir	2,37 €
Champagne	24,31 €
AUTRES PRESTATIONS :	
	<u>Tarifs 2024</u>
	+ 3%
Lessive	10,09 €
Ménage	54,80 €

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président délégué,

Patrice VOIRIN

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.